

Après 120 ans d'activité, le site de Vencorex est devenu une « bombe à retardement chimique »

Thomas Pueyo

Entre les falaises du Vercors et les cimes toujours enneigées de Belledonne, [une forêt de tuyaux d'acier tapisse le fond de la vallée](#), au sud de Grenoble ([Isère](#)). Moins attrayante que les montagnes alentour, la plate-forme chimique Vencorex, au Pont-de-Claix, fait pourtant partie du paysage grenoblois depuis plus d'un siècle, avec ses tours de distillation, ses hauts réservoirs cylindriques et ses cheminées voilant le ciel de fins panaches de fumée.

« Il y avait aussi l'odeur de chlore, selon le vent », se rappelle Charlotte, 72 ans, qui promène son chien le long des installations. Sa maison jouxte le site à quelques centaines de mètres de là. « L'odeur a progressivement disparu après les années 2000, mais la pollution existe toujours. Il y a deux ans, l'ARS nous a prévenus qu'il ne fallait pas manger les légumes du potager, parce que la terre est contaminée aux dioxines (taux jusqu'à 10 fois supérieurs au seuil de 40 ng/kg). »

Environ 700 personnes sont concernées par ces recommandations. Une étude de Santé publique France, publiée en 2022, a néanmoins conclu qu'il n'y avait pas de différence significative du taux de cancers entre les communes riveraines et le reste de l'Isère.

76 000 tonnes de déchets organiques enfouis sur place

« Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problèmes », préviennent des syndicats de la plate-forme, ainsi que des associations environnementales, qui pointent le risque que représente le stockage de 76 000 tonnes de déchets organiques enfouis sur place, dont 30 000 tonnes de dioxines. Pour leur avocat, Pierre Janot, « c'est une bombe chimique à retardement ».

La dioxine est un produit ultra-nocif [classé CMR](#), c'est-à-dire cancérigène, mutagène et réprotoxique (dangereux pour la reproduction). Les travailleurs manipulant ces produits sont soumis à un régime de protection très strict. La présence de ces substances chimiques, dérivées du chlore notamment, entraîne le classement du site en Seveso seuil haut.

Vencorex gérât jusqu'à présent la sécurité du site. Mais l'entreprise a entre-temps été [placée en redressement judiciaire](#), avant d'être partiellement reprise le 14 avril par la filiale hongroise du groupe chinois Wahnua, après huit mois de combat de ses salariés.

« Si le site est déserté, cela pose un vrai problème de sécurité »

« Tant qu'il y avait des exploitants sur la plate-forme, il y avait une surveillance, explique Jean-Yves Cesaroni, salarié sur la plate-forme jusqu'à 2018 et militant CGT. Ça représente 120 ha, 8 km d'engrillagement. Or, si le site est déserté à la suite de la reprise partielle de

Vencorex, cela pose un vrai problème de sécurité. » Le fond du problème reste toutefois la dépollution du site.

La présence de déchets toxiques sur la plate-forme chimique du Pont-de-Claix date de plus d'un siècle. En 1914, on y produisait le tristement célèbre gaz moutarde, utilisé lors de la Première Guerre mondiale. Ce gaz est un dérivé du chlore développé par Rhône-Poulenc. Dans le sillage de cette entreprise, d'autres se succèdent sur la plate-forme chimique comme Rhodia Opérations (groupe Solvay) et Chloralp. Entre 1959 et 1976, décision est prise de les enterrer sur place dans trois fosses.

Vers 2015, les syndicats alertent sur la situation, estimant que vu les bénéfices dégagés, Solvay a largement les moyens d'extraire et de traiter les déchets selon le principe de pollueur-payeur. La construction d'un sarcophage de béton est entreprise en 2017, huit mètres au-dessus de la nappe phréatique, pour éviter la dispersion des déchets.

« On dirait un peu Tchernobyl, non ? »

« C'est un pansement sur une jambe de bois. Le béton pourrait devenir poreux, ce qui relance le risque de pollution, prévient Me Janot. Il y a des risques sur les nappes phréatiques, ainsi que les cours d'eau du Drac et de la Romanche, indispensables à l'alimentation en eau potable de l'agglomération grenobloise. On doit appliquer le principe de pollueur-payeur, sinon ce sera encore une fois le contribuable qui paiera via sa facture d'eau pour financer l'opération. » Certains avancent le chiffre d'un milliard d'euros.

Philippe Dubois, président de France Nature Environnement Isère, fustige « l'irresponsabilité des industriels. C'est d'autant plus scandaleux qu'ils ont reçu des aides de l'État par le passé ». Parmi les habitants du Pont-de-Claix, on ignore le plus souvent la présence des déchets : « Je ne savais pas. On dirait un peu Tchernobyl, non ? », craint par exemple Alain.

« J'invite les industriels à venir faire leur jardin sur la plate-forme et à manger les légumes »

Solvay (autrefois Rhodia Chimie), qui a quitté la plate-forme en 2008, s'est défendu de tout laxisme dans un communiqué. « Il y a un suivi permanent du site afin de garantir aux entreprises qui y travaillent, à leurs salariés et aux habitants riverains de la plate-forme chimique une protection optimale par rapport à d'éventuels rejets dus aux productions passées. » Cela passe par « des travaux de remédiation sur le site du Pont-de-Claix (...) en toute transparence ».

« La vraie question, c'est la dépollution, pas la mise en sécurité. Et là, on est sur des coûts 100 fois supérieurs !, recadre Me Pierre Janot. Si tout va bien, j'invite les industriels à venir faire leur jardin sur la plate-forme et à manger les légumes. Ou même à scolariser leurs enfants à côté. Il y avait une mansuétude de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) à cause des enjeux de l'emploi. Pourquoi la loi n'est-elle pas appliquée alors qu'en face on a des sociétés fortement capitalisées, qui ont gagné beaucoup d'argent avec leurs activités sur les sites et qui ont les moyens de le dépolluer ? » L'avocat a saisi la préfecture de région pour que soit appliqué le principe de pollueur-payeur.

[Cet article est paru dans Le Parisien \(site web\)](#)